

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CLEAN & SAFE

N° Version : 6

Date : 14/04/2019

Remplace la version 3 du 03/04/2018

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Gel hydro-alcoolique pour l'antisepsie des mains – arrêté dérogatoire

Formule 4 selon l'arrêté du 27 mars 2020 modifiant l'arrêté du 13 mars 2020 autorisant par dérogation la mise à disposition sur le marché et l'utilisation temporaires de certains produits hydro-alcooliques utilisés en tant que biocides désinfectants pour l'hygiène humaine

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

PRODUIT A USAGE EXTERNE

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Société / Organisme : INRS / ORFILA tel : 00 33 1 45 42 59 59 (appel d'urgence ORFILA)
<http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Classes de danger pour la santé	Liquides inflammables, catégorie 2 (Flam. Liq.2 ; H225). Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 (Eye Irrit.2 ; H319).
---------------------------------	---

2.2 Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



Mention d'avertissement : DANGER

H225 Liquide inflammable cat 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence de prévention

P 102 : Tenir hors de portée des enfants.

P 210 : Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles / des flammes nues/ des surfaces chaudes –
Ne pas fumer

CLEAN & SAFE

- P 233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche
- P 260 : Ne pas respirer les vapeurs
- P 270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P 271 : Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé
- P 273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence - Intervention :

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

P337+P313 : si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Eliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination des déchets. Dans le second cas, le recyclage de l'emballage sera proscrit.

Autres informations : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

2.3 Autres dangers

Risques et effets sur la santé

Non classé comme dangereux.

Ne présente pas de danger dans les conditions normales d'Hygiène Industrielle.

L'ingestion de l'éthanol industriel à des effets identiques à ceux des alcools de bouche : céphalées, vertiges, somnolence, coma, avec irritation des muqueuses digestives (aggravée dans le cas de l'alcool absolu qui est un déshydratant).

Irritation des voies respiratoires avec céphalées, vertiges, nausées, somnolence en cas d'exposition prolongée par inhalation de vapeurs.

Risques et effets sur l'environnement

Effets sur l'environnement : non classé comme dangereux pour l'environnement

Pas de risque appréciable vis à vis de la faune et de la flore aquatique - non bioaccumulable, rapidement biodégradé et volatilisé.

Risques spécifiques

Liquide facilement inflammable.

Réaction dangereuse avec certains oxydants puissants

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non concerné

CLEAN & SAFE

3.2 Mélanges

Composition :

IDENTIFICATION	(CE) 1272/2008	%
INDEX : 603-002-005 CAS : 64-17-5 CE : 200-578-6 REACH : 012119457610-43 <i>Alcool Ethylique</i>	SGH07 SGHS02 DANGER Flam Liq.2 ; H225 Eye Irrit.2 ; H319	55 < x % < 85

Information sur les composants : Alcool ethylique, substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail

SECTION 4 : Premiers Secours

4.1 Description des premiers secours

En cas n'inhalation : Placer la personne à l'air frais, si difficultés respiratoires, prévoir une assistance de réanimation et CONSULTER UN MEDECIN

En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau durant 20-30 mn en gardant les paupières ouvertes. Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage.
CONSULTER UN MEDECIN

En cas de PROJECTION CUTANEE : Laver abondamment à l'eau ET retirer les vêtements souillés

En cas d'ingestion : Rincer la bouche : NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Consulter d'urgence un médecin. Appeler un centre ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux : provoque de graves irritations accompagnées de flots de larmes, de douleurs, d'importantes rougeurs ainsi qu'un gonflement oculaire. Risque de lésions oculaires permanentes. Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traiter les symptômes

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Emulseurs pour solvants polaires. Poudre. CO2 - L'eau pulvérisée sera utilisée pour le refroidissement et la dilution.

Méthode particulière d'intervention : Déversement de mousse en application douce (jet indirect).

Protection des intervenants : Port d'équipement d'approche du feu (protection thermique)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, peut se former : - monoxyde de carbone (CO) - dioxyde de carbone (CO2).

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection).

CLEAN & SAFE

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Eloigner le personnel superflu. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8. Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Pour les non-secouristes : Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes : Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Nettoyer dès que possible.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections 8 et 13 pour plus d'information.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prévention des incendies : Interdire l'accès aux personnes non autorisées. Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre. Le mélange peut se charger électro statiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements.

Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau conducteur.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Ne pas fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

LES VAPEURS PEUVENT ETRE NOCIVES EN CAS DE COMBUSTION Eviter tout contact avec des surfaces chaudes ou avec des points d'ignition. Eloigner de tout appareil électrique en fonctionnement.

CLEAN & SAFE

Equipements et procédures recommandées : Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter le contact du mélange avec les yeux. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver en emballage d'origine.

Equipements et procédures interdites : Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé. Eviter les températures élevées

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver hermétiquement fermés dans un endroit sec et frais. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit bien ventilé

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Emballage

Conserver le produit dans son emballage d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

CAS 64-17-5 INRS (FR)

Valeur Moyenne d'Exposition (VME)

1000 ppm, 1.900 mg/m³

VLE 5000 ppm, 9500 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux/du visage

Eviter le contact avec les yeux. Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166. En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage. Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection. Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être

CLEAN & SAFE

exposés à des vapeurs irritantes. Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection des mains

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374. La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail. Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée. Type de gants conseillés : - Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

Protection du corps

Eviter le contact avec la peau. Porter des vêtements de protection appropriés. Type de vêtement de protection approprié : En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau. En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau. Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier un tablier et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage. Type de bottes de protection appropriés : Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales du produit (gel)

Aspect : LIQUIDE visqueux (gel)

Odeur : Alcool

Seuil olfactif : aucune information disponible

pH : Non précisé

Point éclair du produit : 21°C coupelle fermée

Point d'ébullition : non déterminée

Densité : environ 0.900 g/ cm³

Point/ intervalle d'auto inflammation : > 371°C Ethanol pur

Viscosité cinématique : aucune information disponible

Viscosité dynamique : aucune information disponible

Hydrosolubilité : Diluable

Température de stockage : < 25°C

Autres Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Données concernant l'éthanol

Point de fusion / point de congélation : -112°C (ethanol)

Température initiale de distillation : 78°C ETHANOL

Caractéristiques d'explosivité en % volume d'air : limite inférieure 3.3% / Limite supérieure : 19%

Pression de vapeur : à 20° C : 5,85 kPa. à 34,9° C : 13,3 kPa. à 63,5° C : 53,3 kPa. ETHANOL

Densité de vapeur : ethanol 1.59 (air = 1)

CLEAN & SAFE

9.2 Autres informations

SECTION 10 : Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

Pour plus d'informations, consulter les sous sections ultérieures du présent chapitre

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

La décomposition thermique peut dégager/former : monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4 Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux. Eviter : - l'accumulation de charges électrostatiques - l'échauffement - la chaleur - des flammes et surfaces chaudes

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, Métaux alcalins, Métaux alcalino-terreux, acide sulfurique, Acide nitrique, Peroxyde d'hydrogène.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former : - monoxyde de carbone (CO) - dioxyde de carbone (CO₂)

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Provoque une sévère irritation des yeux.

Substances

Toxicité aiguë CAS: 64-17-5

Par voie orale : DL50 > 2000 mg/kg / Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg / Espèce : Lapin

Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Autres informations

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) : - Ethanol (CAS : 64-17-5) : Fiche toxicologique 48 de 2011

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substances

Facilement biodégradable

Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

CLEAN & SAFE

12.2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable. Non pertinent

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non bioaccumulable. Non pertinent

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Incinération en station d'incinération agréée. Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées. Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale. Ils peuvent ensuite être valorisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination.

Emballages souillés : Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2019-IMDG 2020-OACI/IATA 2020).

14.1 Numéro ONU

1170

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

UN 1170 ETHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ETHYLIQUE EN SOLUTION)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

CLASSIFICATION : 3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Matière non dangereuse pour l'environnement :

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Étiquette	Dispo.	QL	EQ	Cat	Tunnel
1170	3	F1	III	3	140 - 601	5L	E1	3	D/E

IMDG	Classe	2 ^{ème} etiq.	Groupe	Dispo.	QL	E Q	FS
------	--------	------------------------	--------	--------	----	--------	----

CLEAN & SAFE

1170	3		III	144 - 601	5L	E1	F-A,SB		
------	---	--	-----	-----------	----	----	--------	--	--

IATA	Classe	2 ^{ème} etiq	Groupe	Passager		Cargo	Cargo	note	EQ
1170	3		III	852	5 L	856	60 L	A3 - A803	E1
1170				Y841	1 L				

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 67/548/CEE et ses adaptations - Directive 1999/45/CE et ses adaptations - Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 618/2012
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013 - Informations relatives à l'emballage : Aucune donnée n'est disponible. - Dispositions particulières : Aucune donnée n'est disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet

SECTION 16 : Autres informations

16.1 Libellés des phrases H, EUH mentionnées à la section 3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

16.2 Abréviations

CMR	Cancérogène, Mutagène ou Reprotoxique
ADR	Accord Européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses pour la route
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IATA	International Air Transport Association
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
RID	Regulations concerning the International carriage of Dangerous Goods by rail
WGK	Wassergefährdungsklasse